



Chômage technique et intérim

Par **bibi509**, le **10/03/2020 à 14:24**

Bonjour,rrnrNous sommes une agence de travail temporaire et déléguons des intérimaires chez nos clients (EU).rrnrÀ ce jour, il y'a de fortes baisses d'activités liées au CORONAVIRUS, nos clients limitent donc l'activité des intérimaires délégués.rnrnPouvez-vous m'indiquer la procédure à suivre pour mettre les intérimaires en chômage technique ?rrnrQui doit rémunérer les intérimaires durant le chômage technique ? Comment calculer le montant de l'allocation chômage des intérimaires en chômage technique ? L'entreprise utilisatrice doit elle nous fournir un document relatif à la baisse d'activité ?rrnrMerci par avance de votre retour.rnrnBien cordialement.

Par **AlainD67**, le **10/03/2020 à 15:16**

Bonjour,rrnrPouvez vous préciser les motifs de recours à l'intérim? Si c'est pour accroissement d'activité ce n'est ps compatible avec du chômage partiel.

Par **bibi509**, le **10/03/2020 à 15:25**

Bonjour,rrnr rnrnDes intérimaires sous contrat avec un cas de recours ATA et REMPLACEMENT.rnrn rnrnBien cordialement,